



FORMATION FLUVIALE MODULE 4

Intra-entreprise
Inter-entreprises
Tous publics

CERTIFICAT DE PREMIERS SECOURS

SUR LES BATEAUX A PASSAGERS FLUVIAUX (S.S.T)

FORMATION PROFESSIONNELLE

Obligation réglementaire : Arrêté du 9 janvier 1990 relatif aux mesures de sécurité applicables dans les établissements flottants ou bateaux stationnaires et les bateaux en stationnement sur les eaux intérieures recevant du public

Public concerné: Toute personne employée à bord non membre d'équipage, désignée ou volontaire pour donner les premiers soins sur le lieu de travail

Objectifs : acquérir les connaissances essentielles pour prévenir, reconnaître et intervenir efficacement dans une situation d'urgence

Durée du stage : 2 journées de formation pour 12 personnes

Programme :

1. Connaître et reconnaître l'accident du travail
2. La protection
3. L'alerte
4. La victime s'étouffe
5. La victime saigne abondamment
6. La victime est inconsciente
7. La victime ne respire plus
8. La victime se plaint d'un malaise
9. La victime se plaint de brûlures
10. La victime se plaint après un traumatisme
11. Situations inhérentes aux risques spécifiques

Validation ☐ Une attestation de formation délivrée par la C.R.A.M est remise aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.

SALVANOS CENTRE DE FORMATION

118-130 av Jean JAURES – 75019 PARIS

Tel/ Fax :01.42.00.28.31 <http://salvanos.org> - Email: infos@salvanos.org

